

Assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 31 octobre 2011 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 18 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Madame Lucienne Fortin
Monsieur Jean-Pierre Chalifoux	Madame Johanne Bonenfant

Absences Mesdames Suzanne Gorley et Ginette Lamoureux

Un avis a été signifié à tous les membres du conseil

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente

Assistance

Mesdames Reine Simard, Annette Côté

Messieurs Jean-Claude Lyrette, Rhéaume Lyrette, Gilles Lyrette

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Sujets et documents le cas échéant**
 - 3.1 Acceptation de temps supplémentaire pour les travaux de voirie
4. **Période de questions**
5. **Levée de l'assemblée**

2011-E-1 3110-01

Ouverture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu à 18 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-E-3110-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyé du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011 -E-3110-03

Acceptation de temps supplémentaire pour les employés de la voirie

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité accepte de prolonger les employés Messieurs Pierre D. Lefebvre et Gaston Flansberry pour une période de deux (2) semaines et accepte que les heures qu'ils feront soient payées à temps et demie tel que stipulé dans la convention collective. Ce besoin est pour les travaux à être effectués sur les chemins Quatre Pattes, Dénommé et Pont Rouge.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Période de question

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débutée à 17 heures 03.

2011-E-3110-06

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu à 18 heures 05 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale

